

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RISOUL

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exerci ce	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Séance du 27 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept avril à 9h00,
Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Régis SIMOND, Maire.

Sens du vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Date convocation

Le 16 avril 2026

Date d'affichage :

Le 16 avril 2026

Présents : Mmes et Mrs les conseillers : Mmes : ASSAUD Chloé, BASIRE-BONNAFFOUX Sandra, ESMIEU Séverine, MARY Pauline, SALIGNAC Michèle, VASINA Pauline, Mrs : BONNAFFOUX Mickaël, BRUN Jean Luc, CARRETTA Thierry, FISLER Quentin, JEHAN Frédéric, QUERE Gérard, SIMOND Régis.

Excusé :

Absents : Mme ALMERAS Sylvie, M. FEUILLASSIER Sylvain

Secrétaire de séance : Mme VASINA Pauline.

Objet : Création de la Commission domaine skiable. Désignation de ses membres

Vu l'article L.2121-22 du CGCT,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création de diverses commissions municipales permanentes et de procéder à la désignation des membres issus uniquement du Conseil Municipal devant y siéger.

Considérant :

- la nécessité de discuter des projets d'aménagement ou d'organisation du domaine skiable avec le délégataire ;
- l'intérêt à organiser des réunions avec les acteurs locaux pour les informer de projets d'aménagement ou de modifications de conditions d'exploitations respectives afin de prévenir d'éventuels conflits d'usages

Monsieur Le Maire propose de créer une commission municipale dénommée «domaine skiable», et de procéder à la désignation de ses membres.

En application de l'article L2121-21 du CGCT, M. Le Maire propose de ne pas procéder au scrutin secret, ce qui est approuvé à l'unanimité.

Il propose de nommer :

Mmes et Mrs les conseillers : Mrs : BONNAFFOUX Mickaël, FEUILLASSIER Sylvain, FISLER Quentin, JEHAN Frédéric, SIMOND Régis, sous la présidence M.BONNAFFOUX Mickaël.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'exposé de M. le Maire,

DECIDE la création de la commission domaine skiable telle que proposée,

DECIDE la désignation des membres de la commission domaine skiable à main levée

APPROUVE les membres désignés ci-dessus sous la présidence de M.BONNAFFOUX Mickaël, dans la commission tourisme, aménagement station ainsi créée.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Régis SIMOND



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210501193-20260427-D2026-050-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2026
Publication : 29/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



La Secrétaire de Séance

Pauline VASINA



La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes.

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans le délai de deux mois suivant sa publication.

Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.